



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY

14 place de la Mairie
21220 Chambolle-Musigny

☎ 03 80 62 86 94

Messagerie : mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr
Site internet : <https://chambollemusigny.fr/>

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



REUNION DU 19 JUILLET 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09 juin 2021.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

Dépense

Chapitre 011	Article 615221	- 800,00 €
Chapitre 023		+ 800,00 €
Chapitre 23	Article 231	+ 800,00 €

Recette

Chapitre 021		+ 800,00 €
--------------	--	------------

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

Le Maire de Chambolle-Musigny informe le Conseil Municipal qu'une motion de la Fédération nationale des Communes forestières est à étudier.

Le Gouvernement ayant décidé d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 portant des impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens et sur le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF, la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF, et demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la motion ci-dessus pour le retrait des mesures inacceptables et incohérentes.

REFORME DE L'EXONERATION DE 2 ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le Maire de Chambolle-Musigny expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **50 %** de la base imposable, en ce qui concerne **tous les immeubles à usage d'habitation**.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Le Marathon des Grands Crus aura lieu le 17 octobre.

Les bénévoles et les associations seront les bienvenus pour proposer leur aide et sont conviés à la

REUNION INFORMATION ET PREPARATION MERCREDI 15 SEPTEMBRE A 18H30 A LA SALLE DES FETES HENRI BELIN

2/ Congés d'été : l'agence postale communale et la mairie seront fermées du lundi 26 juillet au dimanche 15 août.

3/ La Poste nous indique qu'à partir du 6 juillet, le relevage de la boîte aux lettres sera effectué une seule fois par jour (le matin vers 9h).

4/ L'association des artisans Lapiers et Murailleurs de Bourgogne recherche un lieu d'accueil en vue d'une formation qualifiante à la Pierre Sèche. Ce lieu servira de plateau technique, de préférence abrité des intempéries, type grange ou hangar agricole pour quelques semaines par an. Les membres du conseil municipal ne peuvent répondre favorablement à cette demande, la commune n'ayant aucun lieu de ce type à proposer.

5/ Les membres du conseil municipal adressent leurs félicitations aux nouveaux diplômés. Ces derniers sont priés de se faire connaître en mairie pour s'inscrire à la remise des récompenses qui aura lieu courant du 4ème trimestre de l'année 2021.

Fin de la séance à 21h00.

Prochaine réunion le 13/09/2021 à 20h00.